

23-03-04 Finances – Fiscalité

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2023

Monsieur le Maire expose :

Pour 2023, je vous propose d'établir les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière bâti : 38.50 %
Taxe foncière non bâti : 88.11 %
Taxe d'habitation : 10.02 %

Le produit fiscal estimé pour 2023 et inscrit au budget primitif est de 4 000 000 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver les taux ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux 2023 comme suit :

Taxe foncière bâti : 38.50 %
Taxe foncière non bâti : 88.11 %
Taxe d'habitation : 10.02 %

**Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 28 mars 2023**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 27 mars 2023

23-03-04 Finances – Fiscalité

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2023

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille
- PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc -
WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude
- COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale
- ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie -
RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents :

MM. BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - TALIA
Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BRUNEAU à Mme GEUSENS
Mme REPELLINI à Mme PAPIN
M. TALIA à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :